



Ougrée, le 26 juin 2019.

DEROGATION DE LA COMMISSION DU C.H.P.L.

Par la présente, la « Commission du C.H.P.L. », représenté par le Président du C.H.P.L., donne dérogation au club du B06 – Royal PC EMBOURG afin de pouvoir modifier le nombre de terrains pour le **CHAMPIONNAT D'HIVER PROVINCIAL LIEGEOIS** du mercredi (15 terrains seront réalisés en lieu et place des 12 existants) et ce, sur des terrains ayant les dimensions suivantes :

LARGEUR : 1,80 mètres

LONGUEUR : 11,00 mètres

La présente dérogation entre en vigueur au 1^{er} octobre 2019 et restera valable pendant une période de maximum cinq ans pour autant qu'aucune modification ne soit apportée au nombre d'équipes inscrites pour le championnat d'hiver du mercredi (aux dimensions précisées ci-dessus).

Il est bien entendu qu'en cas de non-respect de cet engagement, la « Commission du C.H.P.L » s'autorisera le droit de revoir la validité de la présente dérogation et d'exiger la mise en conformité des aires de jeu.

Frank FOULON
Président C.H.P.L.